



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION

Rue des Vignes – RD80

N°60337-2024-055

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 06/06/2024, présentée par Monsieur Gaël PIHEN – pour effectuer le déchargement d'une cuve suite à la mise en place d'une réserve incendie de 100 000 litres.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Le vendredi 14 juin 2024, de 7h à 12h : Monsieur Gaël PIHEN a l'autorisation d'effectuer des travaux au niveau de la Rue des Vignes et de la RD80. A cet effet, la Rue des Vignes jusqu'à l'intersection de la RD80 sera temporairement fermée (plans en annexes).

Article 2 – Monsieur Gaël PIHEN s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, il sera tenu de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par Monsieur Gaël PIHEN, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Gaël PIHEN et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 6 juin 2024

Le Maire,

Xavier LOUVET



